

**Le régime de production des “ savoirs explicités à destination des gestionnaires ” de l’invention de l’imprimerie au début de la Révolution industrielle,**  
Cédric Poivret

► **To cite this version:**

Cédric Poivret. Le régime de production des “ savoirs explicités à destination des gestionnaires ” de l’invention de l’imprimerie au début de la Révolution industrielle, . XIXième journée d’histoire du management des organisations, Mar 2014, Champs sur Marne France. hal-01262474

**HAL Id: hal-01262474**

**<https://hal-upec-upem.archives-ouvertes.fr/hal-01262474>**

Submitted on 26 Jan 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Le régime de production des « savoirs explicités à destination des gestionnaires » de l'invention de l'imprimerie au début de la révolution industrielle**

Poivret Cédric, PRAG, Docteur en sciences de gestion  
Université Paris-Est, IRG Institut de recherche en gestion  
5, boulevard Descartes, Cité Descartes Champs-sur-Marne 77454 Marne-La-Vallée

## **Résumé**

A l'aide d'un inventaire des ouvrages destinés aux gestionnaires parus en langue française avant 1800, nous déterminons les grandes caractéristiques des savoirs explicités à destination des gestionnaires avant 1800. Un programme d'étude de l'histoire de la pensée gestionnaire, de l'invention de l'imprimerie jusqu'à aujourd'hui est proposé en conclusion de ce travail.

Mots clefs : Histoire de la gestion comme science, ère préindustrielle, négociants, arithmétique commerciale, comptabilité, Jacques Savary, ingénieurs, physiocrates

## **Abstract**

Thanks to an inventory of books for managers before 1800, we determine the main characteristics of managerial thought before 1800. A program to study the history of management thought is then proposed.

Key Words: history of managerial thought as science, pre-industrial area, tradesmen, commercial arithmetic, accounting, Jacques Savary, Engineer, physiocrats

## **Le régime de production des « savoirs explicités à destination des gestionnaires » de l'invention de l'imprimerie au début de la révolution industrielle**

En 2013, malgré des difficultés et des questionnements conjoncturels, nous considérerons que les « sciences de gestion » sont évidentes, ou institutionnalisées et légitimées (Suchman, 1995, définit d'ailleurs le fait d'être légitime comme le fait d'être perçu comme évident).

Il nous paraît en effet relativement évident que des étudiants, au sein de différents types d'établissements, suivent un cursus comprenant trois grands blocs d'enseignement constituant les « sciences de gestion » à savoir les matières comptables et financières, les matières managériales, et enfin les matières liées aux activités de vente.

Toutefois, une vision historique va mettre à mal cette évidence actuelle, ou du moins, elle va montrer que notre monde n'a émergé que progressivement, du fait de jeux d'acteurs, d'évolutions économiques, sociétales et même épistémologiques fondamentales<sup>1</sup>. Les sciences de gestion ont donc été inventées, et l'analyse de leurs ancêtres, que nous nommerons savoirs explicités à destination des gestionnaires<sup>2</sup> avant 1800, qui n'a jamais été fait à notre connaissance, peut-être être un élément important pour la compréhension de cette invention<sup>3</sup>.

Nous allons donc procéder à un inventaire de ces savoirs qui se trouvaient à la disposition des marchands, manufacturiers ou encore entrepreneurs avant 1800 pour les aider dans la gestion de leurs affaires.

Cet inventaire peut être éclairé et questionné par le paradigme des « *sciences studies* », qui représente une nouvelle manière d'aborder l'histoire des sciences apparue il y a une quarantaine d'année dans le monde anglo-saxon, et auquel peuvent être rattachés dans le monde francophones les écrits par exemple de

---

<sup>1</sup> Cette affirmation est très clairement une évidence. L'apport que nous essayons de faire dans cette communication est d'énumérer, de préciser quelques éléments concernant ces évolutions économiques, sociétales et même épistémologiques fondamentales.

<sup>2</sup> Par savoirs explicités à destination des gestionnaires nous entendons l'ensemble des savoirs publiés, présents dans divers types d'ouvrages (traités d'arithmétique, de comptabilité, ouvrages de réflexion économique...) et pouvant aider à la bonne marche d'une « affaire ». Ce terme très général, flou peut-être mais cela va se révéler selon nous un avantage, nous permet d'englober dans notre étude aussi bien l'arithmétique commerciale que nos sciences de gestion modernes, en passant par la « science des négociants », l'économie industrielle ou sociale du XIX<sup>ème</sup> siècle ou encore l'économie d'entreprise de la période 1950-2010. Il nous autorise d'une certaine manière de comparer ces deux savoirs extrêmement différents, afin de comprendre comment nous avons pu passer de l'un à l'autre. Nous préférons ce terme à celui de pensée gestionnaire, qui selon nous est plus adapté à notre époque moderne, où la pensée gestionnaire est évidente. Nous limiterons également l'emploi du terme science, que l'on retrouve certes dès le XVII<sup>ème</sup>, avec Mathieu de La Porte et *La Science des Négociants*, mais comme le rappelle Nikitin (2003, p.68), le mot science n'a pas le même sens selon les époques. Le terme gestion quant à lui, qui est au départ un terme juridique, peut selon nous être employé sans problème car il est employé dès le XV<sup>ème</sup> siècle (Rey, 1992 in Nikitin, 2003).

<sup>3</sup> Cette communication est le début d'un projet plus global que nous expliciterons dans notre conclusion.

Bruno Latour (Pestre, 2006). Au sein de ce courant, « *la science est abordée comme une institution-et plus seulement comme un savoir. Elle est abordée comme un ensemble de pratiques et de faire, au laboratoire ou sur le terrain-et plus seulement comme un ensemble conceptuel. Contre l'idée du caractère universel des résultats et démonstrations, elle met aujourd'hui au cœur des préoccupations la question de ce qui emporte la conviction, de ce qui fait preuve ici et là* » (Pestre, 2006, p.3). Ces *sciences studies* s'opposent aux grands penseurs de la science tels « Bachelard, Koyré, Popper et Kuhn », pour qui « *la science est, existe de façon évidente, et est une activité à la logique de développement autonome* » (Pestre, 2006, p.5).

Dans son ouvrage de présentation de ces *sciences studies*, Dominique Pestre nous propose un concept important, celui de « *régime de production, de régulation et d'appropriation des savoirs scientifiques* » qui « *repose sur deux constats, deux idées forces.* » :

- *D'abord sur le fait que ce que nous mettons sous le vocable « science » n'est en rien un « objet » circonscrit et stable dans le temps qu'il s'agirait simplement de décrire (la science serait un système d'énoncés cohérents, la science serait une activité de connaissance). La science (ou doit-on dire les « sciences », les pratiques de science » ou « les pratiques impliquant des sciences ») est faite d'un ensemble très vaste de relations qui impliquent des définitions et des enjeux variables selon les individus ; des productions de tous ordres-des écrits, des nombres, des techniques ; des pratiques –instrumentales, calculatoires, de simulation ; des valeurs et des normes –épistémologiques, morales et comportementales ; des réalités institutionnelles –des laboratoires, des start-ups, des écoles d'ingénieurs ; des modes d'insertion politique et de sociabilités – le salon de Charcot, le groupe d'amateurs, la société professionnelle- et bien d'autres choses encore.*
- *Cette idée de régime repose ensuite sur le fait que chaque moment historique voit une articulation particulière de ces éléments, sur des pratiques de production et de gestion politique, sur une forme de compromis social. La science est toujours prise dans des formes sociales et politiques, elle dépend et contribue à modeler l'existence individuelle et collective des sociétés humaines (les productions biotechnologiques aujourd'hui comme le rapport à l'expertise), des formes d'organisation comme des valeurs sociales.* » (Pestre, 2006, p.104-105)<sup>4</sup>.

Afin de caractériser le régime de production des « savoirs explicités à destination des gestionnaires », nous allons chercher à répondre à quatre questions.

---

<sup>4</sup> Nous avons modifié la mise en page de l'extrait cité, qui est très dense dans l'ouvrage *Introduction aux science studies*, afin de le rendre plus lisible.

- 1) Quelles vont être les caractéristiques de ces savoirs ?
- 2) Quels rapports ces savoirs vont-ils entretenir avec les autres sciences, et plus généralement avec l'épistémologie de leur époque, terme entendu ici comme la conception que ce fait une société de « la science » ;
- 3) Quels rapports ces savoirs vont-ils entretenir avec les pratiques qu'ils sont censés décrire ou influencer?
- 4) Comment l'évolution et la forme de ces savoirs est-elle modelée par leur mode de transmission ?

Ces questions sont évidemment à inscrire dans un cadre historique et géographique. Notre période d'étude ira de l'invention de l'imprimerie, qui constitue une rupture au niveau du mode de production et de transmission des savoirs, jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, avant que la révolution industrielle ne prenne l'ampleur qu'elle aura au XIXème siècle. Nikitin (2003) adopte la même coupure historique, puisqu'il s'intéresse à la naissance de la science des affaires en étudiant les écrits publiés sur ce thème à partir de 1800. Egalement, nous concentrerons notre propos sur les ouvrages publiés ou traduits en français afin de disposer d'une relative homogénéité culturelle. Ces deux choix nous permettront de mettre en pratique le conseil de Thuillier et Tulard (1991, p.38) pour qui « *Le milieu choisi doit être homogène, différencié des autres et accessibles par des sources importantes* ».

Dans une première partie nous nous intéresserons aux savoirs à destination des négociants qui sont l'élément moteur de l'économie de l'Ancien Régime. Dans une seconde partie, nous répertorierons les savoirs de gestion qui pouvaient alors être à disposition des entrepreneurs et manufacturiers avant 1800.

Une conclusion mettant en évidence les caractéristiques principales des savoirs gestionnaires avant 1800 nous permettra de définir le « régime » ayant donné naissance aux sciences de gestion, et, par comparaison intuitive avec les caractéristiques actuelles de ces dernières, nous mettrons en évidence les évolutions ayant présidé à l'invention de nos savoirs modernes.

## **1. Les savoirs gestionnaires à l'usage des négociants**

L'étude des textes et manuels imprimés à l'usage des négociants en Europe a donné lieu à d'importants travaux (Jeannin, 2002 ; Hoock, Jeannin et Kaiser-pour le dernier- 1991, 1993, 2001). En nous basant sur ces derniers, nous pouvons identifier plusieurs compétences nécessaires au travail du marchand, compétences pouvant être classées en trois catégories, chacune donnant naissance à des manuels : connaissance du monde et connaissance du droit (1.1), arithmétique commerciale (1.2), comptabilité

(1.3). Nous consacrerons un dernier point aux ouvrages plus généraux, de nature moralistes et encyclopédiques (1.4).

## 1.1 Connaissance du monde et connaissance du droit

Du fait de l'ampleur géographique de leur activité, les négociants avaient besoin d'une « connaissance du monde » (Jeannin, 2002), ce qui a donné naissance à un nombre important d'ouvrages de « géographie à l'usage des négociants » dans lesquels étaient décrits, sans utiliser aucun concept ou théorie, la géographie des pays, ainsi que leur système juridique, social et institutionnel. Le premier ouvrage de ce type est l'œuvre de Théodore Turquet de Mayerne, par ailleurs médecin du roi de France puis de celui d'Angleterre. Sa *Sommaire description de la France, Allemagne, Italie et Espagne*, régulièrement éditée de 1591 à 1642, comprend un « guide des chemins », le plus complet de son époque (Bérard et Lemarchand, 1994, p.103) et surtout, preuve de la destination de cet ouvrage aux négociants, un recueil des foires les plus célèbres ainsi qu'un traité des monnaies employées dans ces pays. Egalement, plus de deux siècles et demi après ce premier livre, *Les éléments de géographie à l'usage des négociants* (1740) d'André Joseph Panckoucke, sont un livre volumineux dans lequel sont répertoriés les différents Etats du monde, avec pour chacun d'eux des éléments sur les provinces les constituant, leur régime politique, les mœurs de leurs habitants. Ces guides furent un préalable important au développement d'une géographie plus théorique, comme le rappelle Jeannin (2002, p.289 et 328)<sup>5</sup>.

Egalement, la connaissance du droit était une compétence vitale pour le négociant : Marco (2008, p.V) identifie même au sein de la pensée gestionnaire primitive « une filière du juridisme qui fonde la bonne gestion sur la connaissance précise des textes de loi ». En effet, ainsi que le rappelle Meuvret (1953, p.20) « le droit commercial au Moyen Age était rudimentaire. Celui du XVIème et du XVIIème était un chaos », en particulier du fait d'une multiplication des juridictions et d'incohérences entre les lois. De manière plus fondamentale, Hilaire (1986) montre bien que le droit du Bas Moyen-Age, qui à la base est canon et civil, était inadapté aux spécificités du commerce. Il en résultait un flou juridique important, et se repérer au sein de ce dernier, se doter de points d'ancrages était important, non pour le seul marchand individuel, mais finalement pour toute la communauté marchande. La demande d'institutions stables était donc forte chez cette dernière (Meuvret, 1953, p.19) : Toubeau développe ce point en 1682 dans la préface des « *Institutes du droit consulaire ou jurisprudence des marchands* ».

Toutefois, vraisemblablement du fait de cette situation complexe, « *Les ouvrages de droit commercial du XVIème siècle sont peu nombreux* » (Bérard et Lemarchand, 1994, p.102) : pour cette période, nous

---

<sup>5</sup> Ce qui est cohérent avec une vision matérialiste de l'histoire : ce sont les mouvements économiques qui vont expliquer le mouvement des idées.

identifions celui écrit par Louis Turquet de Mayerne, un négociant<sup>6</sup> qui dans son *Traité des négocees et Traffiques ou contracts qui se font en chose meuble* paru en 1599, prescrit la mise en place d'un bureau des marchands chargés d'assurer la bonne tenue des foires grâce à un enregistrement juridique des contrats et l'arbitrage en cas de litige. Notons toutefois que ces juridictions consulaires, comme elles seront appelées, existent déjà à l'époque où paraît cet ouvrage, Charles IX favorisant leur création dans les années 1560, et leur place grandira avec le temps (Thaler, 1898). Selon Albert Dupont (1931, p.40), Turquet de Mayerne propose donc « *une ébauche de Code Marchand* ». Le XVII<sup>ème</sup> verra quant à lui l'insertion dès l'édition de 1688 du *Parfait Négociant* de Jacques Savary des parères, à savoir un recueil d'avis et de jurisprudence, dans lesquels le négociant angevin tente de clarifier des situations parfois complexes. La partie strictement juridique du *Parfait négociant*, qui deviendra rapidement aussi volumineuse que la première partie (celle-ci contenait d'ailleurs de très nombreux éléments de droit, en particulier sur les types de sociétés, ou encore les faillites) constitue selon Meuvret (1953, p.28) le point le plus original de cet ouvrage : Jacques Savary avait en fait une formation de juriste, et ses avis sur les contentieux entre marchands étaient réputés pour leur qualité. Il fut d'ailleurs grandement associé à l'écriture de l'ordonnance de 1673 (Hilaire, 1986, p.68). Ces parères concernent principalement les différents problèmes pouvant survenir autour de l'utilisation des lettres de change. Jeannin (2002, p.331) cite également, au niveau des ouvrages juridiques pouvant aider le négociant dans ses affaires « *quelques guide de procédure comme ceux de Toubreau ou Couchot* ».

Toutefois, la principale compétence que le négociant devait posséder était celle ayant trait aux chiffres et à l'arithmétique, termes entendus dans un sens large puisque nous allons également parler de la comptabilité.

## 1.2 Les arithmétiques commerciales

Avant la normalisation introduite par le système métrique, le négociant évolue dans un monde aux multiples systèmes de mesure des poids, des longueurs, ou encore des prix ce qui nécessite des calculs de conversion complexes (pour un exemple, voir Bérard et Lemarchand, 1994, p141-145).

Dès lors, vont rapidement se multiplier en France des arithmétiques commerciales ou « à l'usage des négociants » à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, même si la production française est plus limitée que l'italienne ou l'allemande (Marco, 2009). Savonne fait ainsi paraître la sienne en 1543, celle de De Kempten est publiée en 1573<sup>7</sup>, et celle de Fustel l'est en 1577. La fameuse arithmétique d'Etienne de La Roche, éditée en 1520, comportait aussi une partie destinée aux négociants (Meuvret, 1953, p.16). La seconde moitié du

---

<sup>6</sup> Nous avons parlé de son fils ci-dessus, et cette paternité explique sans doute qu'un médecin se soit intéressé aux chemins utiles aux négociants.

<sup>7</sup> Cet auteur est d'origine allemande, et vécut à Anvers. Il est traditionnellement classé comme un auteur des Pays-Bas. Nous l'intégrons dans notre liste car son ouvrage fut publié en français à Lyon.

XVI<sup>ème</sup> siècle avait également vue l'impression en France de cinq ouvrages, dont le *Kadran des marchands* de Jehan Certain en 1485 et le *Triparty en la science des nombres* de Nicolas Chuquet qui comprenait une dernière partie *Comment la sciences des nombres peut servir au fait de marchandises* (Benoit, 1989). Globalement la production d'ouvrage d'arithmétique en français à destination des marchands restera importante jusqu'en 1800, même si elle a tendance à stagner à partir de 1600 (Jeannin, 2002, p.381).

Ces manuels illustrent bien le fait que l'arithmétique, à ses commencements, est fortement marquée par les demandes en termes de formation des négociants. En effet, ceux-ci sont insatisfaits par les écoles tenues par des religieux, qui proposent un savoir trop « littéraire ». Les marchands vont donc contribuer à créer des écoles pratiques, et au sein de ces dernières seront donc enseignées des matières pratiques, en premier lieu l'arithmétique (Pirenne, 1929, Lemarchand, 1993, p.45). Cette dernière sera donc fortement influencée par les demandes ces marchands : pour ne prendre qu'un exemple, Bérard et Lemarchand (1994, p.79) indiquent que les chiffres arabes vont voir leur usage se développer car ils sont plus rapides à écrire que les chiffres romains. Associés au papier, ils facilitent aussi il est vrai grandement les calculs (Benoit, 1989). Or le marchand est pressé : il travaille dans la « furie des affaires » pour reprendre l'expression de Pacioli. De manière plus générale, Hooek et Jeannin (1993, p.XXXI) indiquent que « certains historiens des mathématiques voient leur science née sur la terre plutôt que sur le ciel ». Le grand historien des mathématiques, David Eugene Smith, a bien montré comment les premiers traités mathématiques étaient complètement imprégnés de problèmes de nature commerciale (Smith, 1917).

Complémentaires aux ouvrages d'arithmétiques, et finalement parfois même imbriqués dans ces derniers, les différents ouvrages de métrologie décrivant les différents poids, mesures et monnaies employées dans les différentes régions du monde, sont une source importante de « savoir utile » aux négociants.

Enfin, nous terminerons par la technique qui va rapidement acquérir une place importante au sein des savoirs explicités à destination des gestionnaires, la comptabilité<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Preuve de cette place centrale, si l'on connaît une multitude de travaux sur l'histoire de la comptabilité, l'histoire de la géographie commerciale ou de la théorie du droit commercial n'ont visiblement pas engendré un aussi grand nombre de travaux universitaires. Egalement, comme le rappelle cette phrase de la *Science des négociants* souvent citée, « *La science des négociants [NDLA (Labardin, 2009, p.19)] : la gestion dans son sens actuel] consiste : 1/ à connaître toutes les circonstances, les choses dont il fait commerce, 2 / à savoir faire les écritures nécessaires, pour conduire ce commerce dans un ordre, qui en donne une parfaite connaissance en tout temps* » (Mathieu De La Porte, 1704) : la tenue des livres, ou comptabilité dans la terminologie moderne (Labardin et Nikitin, 2009) est donc bien au cœur des savoirs gestionnaires de son époque. Toutefois, n'oublions pas la deuxième partie de la citation de De La Porte : la connaissance intime du marché, de ses tendances, ainsi que celle des marchandises dont on fait commerce est bien aussi une compétence centrale et nécessaire au marchand (voir les pages que Fernand Braudel consacre à l'activité commerçante dans *Civilisation Matérielle, Economie et capitalisme* (1993), tome 2, chapitre II). Cependant, celle-ci n'est pas vraiment formalisable ou explicitable. Egalement, le commerçant souhaite sûrement la garder pour lui, attendue qu'elle est créatrice d'un avantage sur les concurrents.



### 1.3 La comptabilité

Nous allons présenter quelques éléments de bibliographie et de biographie des grands auteurs en comptabilité, en nous basant pour cette liste des « grands auteurs » sur la synthèse de Nikitin (2008)<sup>9</sup>.

- Jan Ympyn Christofels est un commerçant, dont on connaît peu de choses sur la vie hormis ce qu'il écrit dans son ouvrage (De Roover, 1928), et qui à 50 ans, après de multiples voyages commerciaux et douze années passées dans le « pays de la partie double », l'Italie, s'est installé à Anvers : il rédigea alors une « *Nouvelle instruction et Remonstration de la très excellente science du livre de compte, pour compter et mener comptez à la manière d'Italie* »<sup>10</sup>, parue à Anvers en français en 1543 ;
- Pierre de Savonne est un commerçant, qui visiblement mène une longue carrière dans le négoce (Dupont, 1931, p.16), tout en étant à certaines périodes de sa vie « maître d'école » : il publie tout d'abord une arithmétique, en 1543, puis en 1567, une « *Instruction et manière de tenir livre de compte* », ouvrage de comptabilité qui verra se succéder aux moins quatre éditions, avec à chaque fois d'importantes modifications ;
- Claude Irson, teneur de livre juré, ce qui signifie qu'il est reconnu pour la vérification des comptes, est un professeur d'arithmétique -après avoir enseigné la lecture et l'écriture- protégé de Colbert (pour une vision plus approfondie voir Lemarchand, 2010) qui publie un ouvrage de comptabilité en 1678 « *Méthode pour bien dresser toutes sortes de comptes à parties doubles par débit et crédit, et par recette, dépense et reprise* » ;
- Bertrand-François Barrême, issu de la noblesse de robe tarasconnaise, et dont l'expérience commerciale en Italie est peu sûre, publie surtout ses fameux comptes faits, ainsi qu'une arithmétique. Son ouvrage de comptabilité « *Traité des parties doubles, ou méthode aisée pour apprendre à tenir en parties doubles les livres de commerce et les finances* » ne parut qu'après sa mort, en 1721, sous l'égide de son petit-fils Nicolas;
- Mathieu de La Porte, qui se présente comme « *professeur, teneur de livres de compte, arithméticien, maître écrivain-juré, expert pour les écritures, signatures comptes et calculs* », est le grand auteur comptable de la fin du XVIIème et du début du XVIIIème : son ouvrage principal, *La science des négociants et teneurs de livres*, paru en 1704 a d'ailleurs été réédité durant près d'un siècle. Il est un des premiers auteurs à introduire une classification des comptes en trois groupes : compte du propriétaire ; comptes des choses et effets ; comptes de personnes ou correspondants (Vlaemminck, 1956, p.132).

---

<sup>10</sup> L'ouvrage est tout d'abord paru en néerlandais, à titre posthume. Il s'inspire très fortement de l'ouvrage de Pacioli (Kheil, 1916), mais il est plus approfondi sur certaines notions théoriques (Degos, 1998) et est visiblement plus tourné vers l'application que le moine franciscain italien (De Roover, 1928, p.25).

Afin de répondre à notre questionnement, nous allons identifier quelques caractéristiques fondamentales du savoir défini par ces auteurs, que nous supposerons représentatifs de leur époque. Nous étudierons trois thèmes : la théorie et la pratique au sein des savoirs comptables ; la prédominance des marchands et négociants sur la comptabilité, et enfin les rapports entre la comptabilité et l'arithmétique.

### **Théorie, pratique : une rationalisation progressive**

Comme Labardin (2008, p.68-71) et Lemarchand (2005) l'ont bien mis en évidence, les ouvrages répertoriés ci-dessus sont principalement construits autour d'exemples, toutefois, progressivement sur la période étudiée<sup>11</sup>, une partie théorique, indiquant au lecteur des règles générales pour le passage des écritures prend de plus en plus de place. C'est ce que résume bien Lemarchand (2005) : « *Des modifications significatives interviennent dans la façon de transmettre les connaissances et les options pédagogiques évoluent. On passe de catalogue d'écritures, plus ou moins raisonnés, qui entendent couvrir toute la gamme des opérations susceptibles d'être réalisées par un marchand, à des ouvrages plus dépouillés dans lesquels on tente de dégager des règles de portée générale. Plus distancié, moins empirique, l'exposé de la technique se veut plus rationnel* » (p.22). L'ouvrage d'Irson est bien représentatif de cette évolution : avant de donner l'exemple d'un journal et d'un grand livre, l'auteur indique diverses règles générales concernant les trois grands modes de tenue des comptes de son époque : la partie simple, la partie double et les recettes, dépenses et reprises. Certaines règles rappellent même nos principes comptables contemporains, Irson écrivant ainsi « *les livres comptables doivent contenir la vérité* ». Néanmoins, cette évolution reste relative avons-nous envie de préciser : par exemple dans l'ouvrage de Claude Irson, la partie donnant des exemples d'écritures, constituée d'un journal et d'un grand livre d'un négociant « exemplaire », correspond approximativement à 85% de l'ouvrage global. Toutefois, dans cette partie, pour la première fois dans les ouvrages de comptabilité publiés en français, chaque écriture est précédée d'une phrase indiquant le problème traité, et les thèmes sont eux-mêmes classés dans une table des matières ordonnées, ce qui montre bien une rationalisation du mode d'exposition du savoir. Le caractère principalement pratique ou empirique<sup>12</sup> du savoir défini à cette époque ne doit pas nous étonner : Labardin (2008, p.72) montre bien qu'avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, cette caractéristique est nécessaire à la légitimation du savoir comptable.

---

<sup>11</sup> L'évolution, n'est bien évidemment pas linéaire, et ne saurait opposer totalement les premiers auteurs au second : Pierre de Savonne donne des règles générales pour le passage des écritures dans son « *Instruction* ». Toutefois, Dupont (1931) écrit bien à propos de cet auteur : « *De quels principes supérieurs s'inspire-t-il lui-même ? Il nous le laisse ignorer, et j'incline à penser qu'il obéit en somme à un instinct très sur, aiguë par une longue pratique, plutôt qu'à une conception réfléchie, nettement formulée dans son esprit* » (p.20).

<sup>12</sup> N'oublions pas que la comptabilité en partie double a d'abord été une pratique, qui n'a d'ailleurs émergé que progressivement de la partie simple (voir l'intéressant chapitre que consacre Jean Favier à cette naissance dans son ouvrage de 1987) avant d'être codifiée par Luca Pacioli.

Egalement, en lien avec ce que l'on peut nommer « rationalisation du savoir »<sup>13</sup>, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, la problématique du classement des comptes apparaît à l'orée du XVIIIème siècle avec Mathieu de la Porte et Barrême (Lemarchand, 2005) ou encore, Girardeau ou Innoff (Labardin, 2008, p.71).

### **La prédominance de la partie double et de la comptabilité commerciale**

Les ouvrages étudiés ici ne s'adressent qu'aux négociants ayant un certain volume d'activités, ou du moins, ayant besoin de cet outil de suivi et d'enregistrement des dettes et des créances, qu'est la comptabilité en partie double (Lemarchand, 1995). La comptabilité en partie simple, n'est que finalement peu traitée dans ces ouvrages : De la Porte y consacre bien sa première partie, mais c'est toujours dans l'optique du négociant, puisqu'elle sert principalement au suivi des dettes et créances, suivi qui constitue la problématique principale du commerce durant l'Ancien Régime (Gervais, 2012). En fait, dans ces ouvrages, la partie simple n'est vue que comme une introduction à la comptabilité en partie double, présentée comme la manière véritablement noble de tenir une comptabilité. Nous trouvons en effet dans l'avis de la première partie de *La science des négociants* les passages suivants : « *J'ai déjà dit que cette méthode (la partie simple) est pour l'usage de ceux qui ne font que des affaires de peu de conséquences ; comme marchands en détails et comme ouvriers de toutes sortes de professions, qui sont obligés d'avoir des comptes ouverts avec ceux qu'ils fournissent (...) il y a néanmoins des négociants qui font des affaires considérables, qui se contentent de tenir leur livre à partie simple, parce qu'ils ne savent pas les parties doubles, mais comme cette manière de tenir les livres ne peut donner à un négociant la connaissance nécessaire de ses affaires qu'avec beaucoup de peine et d'aide de livres particuliers, j'avertis ceux qui veulent s'en servir, de se conduire avec beaucoup de prudence, & d'observer exactement ce que je prescrirai dans ce traité. J'ai commencé par la méthode des livres à partie simple, parce qu'elle s'apprend plus aisément & qu'elle fait connaître l'effet du débit & crédit, & la forme des comptes que l'on établit sur ces principes. D'ailleurs quand on en a l'intelligence, on apprend les parties doubles avec beaucoup plus de facilité* ».

Claude Irson écrit également que la partie double est « *la plus usitée dans le commerce, et la plus régulière pour tous sortes de maniements* ».

Cet attachement à la partie double, le fait que la littérature comptable soit principalement destinée aux négociants doit nous interroger : en effet, durant la période étudiée, l'industrie<sup>14</sup> existe (Gimpel écrira

---

<sup>13</sup> Selon nous, la rationalisation consiste, entre autre, à classer des éléments, à établir des typologies, à essayer de ramener tel ou tel événement ou évolution à des principes supérieurs.

<sup>14</sup> Du moins ce que nous nommerons industrie : ce terme a beaucoup évolué dans l'histoire (pour une synthèse sur ce point, voir Fontaine, 1992)

même un ouvrage célèbre : « *La révolution industrielle au Moyen Age* »), en particulier une industrie textile<sup>15</sup>. Celle-ci développe bien certaines pratiques comptables, tel le calcul de coût : Lemarchand (1993, p.32-34) donne l'exemple de la détermination du coût d'un lot de laine par un associé du célèbre marchand toscan Datini. Stevelinck (1997) décrit aussi la comptabilité industrielle, comprenant des calculs de coûts très détaillés ou encore des budgets, que Vilain XIV mit en place à la prison de Gand à la fin du XVIIIème siècle. Dans ce même travail Stevelinck écrit d'ailleurs que « *la comptabilité industrielle fut appliquée longtemps avant d'être codifiée dans des livres d'études* » (p.53)<sup>16</sup>. Aussi, le débat autour de la thèse de Sombart autour du lien organique entre capitalisme et comptabilité en partie double a bien démontré que les comptabilité « en charge et décharge » ou en partie simple, même si elle ont disparu pour les « grandes » organisations, étaient loin d'être des « archaïsmes » : l'introduction de la partie double à Saint-Gobain a été pendant longtemps mise de côté, pour de vraisemblables bonnes raisons (Lemarchand, 1995, p.174).

Toutefois, malgré le développement de ces pratiques, aucun ouvrage de comptabilité industrielle<sup>17</sup> ne peut être identifié en langue française avant les ouvrages d'Edmond Desgranges ou d'Anselme Payen (Nikitin, 1992). Cette absence s'explique vraisemblablement par la prédominance des problèmes techniques dans la gestion des entreprises industrielles (Nikitin, 1992, p.137 mais également Wren, 1986, p.66), ainsi que par la volonté de garder secrètes des techniques de gestion, qui semblaient d'ailleurs spécifiques à chaque secteur (Nikitin, 1992). Concernant ce dernier point, cette culture du secret était peut être plus répandue chez les fabricants que les commerçants.

Egalement, autre grand absent des manuels de comptabilité, la comptabilité publique : les ouvrages concernant cette dernière et son mode traditionnel de fonctionnement en France, à savoir la tenue des livres en finance<sup>18</sup>, sont peu nombreux (Lemarchand et Bérard, 1994, p.29, Legay (dir), 2010, p.449) : le plus fréquemment cité est celui de D'Henouville, *Le guide des comptables ou l'art de rédiger soi même toutes sortes de comptes*, paru en 1709. Reymondin (1905), dans sa fameuse biographie, ne cite d'ailleurs aucun ouvrage de comptabilité publique antérieur au XIXème siècle<sup>19</sup>. Barrême consacre bien la dernière partie de son ouvrage à un *Traité de Finance*, mais celui-ci est écrit avec l'objectif de tenir les comptes

---

<sup>15</sup> Celle-ci est toutefois liée de manière très forte au capital marchand.

<sup>16</sup> Nikitin (1992, p.115) décrit ainsi la comptabilité des forges d'Oberbrück au XVIIIème, comptabilité qui permet le calcul du coût d'une « barrique » de fer blanc. Toutefois, Nikitin prend le soin de préciser que ce type de comptabilité constituait une « *exception au XVIIIème siècle* » (p.116). De manière plus générale la première partie du travail doctoral de Marc Nikitin permet d'identifier l'importance des pratiques comptables au sein de l'industrie avant 1800.

<sup>17</sup> La comptabilité industrielle selon nous se démarque de la comptabilité commerciale par l'importance qu'elle donne au calcul des coûts, ainsi que par le fait qu'elle ne sanctuarise pas, à ses débuts du moins, la comptabilité en partie double : le développement de la comptabilité industrielle au XIXème verra ainsi paradoxalement une renaissance de la partie simple (Nikitin, 1992, p.369).

<sup>18</sup> La comptabilité publique reste une comptabilité de caisse (Richard, 1996), son objectif fondamental, depuis plusieurs siècles, consiste à essayer d'équilibrer les dépenses et les recettes. La comptabilité en partie double ne peut pas à priori l'aider dans cet objectif, même si elle peut servir à éviter certains détournements (voir Lemarchand, 2000).

<sup>19</sup> La bibliographie comptable disponible sur le site de la Maison des sciences de l'homme de Nantes confirme ce résultat. Toutefois, un certain nombre d'ouvrages sur ce thème reste peut être encore à découvrir.

publics en partie double. Pourtant, le déficit croissant de la monarchie française depuis la fin du règne de Louis XIV, les exactions des financiers, chargés du recouvrement des impôts (Lemarchand, 2000, De Swarte, 1885, et plus généralement Legay (dir), 2010), auraient pu rendre intéressante via la rédaction d'ouvrages, le développement d'une réflexion sur la comptabilité publique.

En nous basant sur la préface de l'ouvrage posthume de Barrême, plusieurs explications peuvent être avancées à ce « déficit » : tout d'abord, « *Il y a en France plus de négociants que de financiers* », or l'auteur comptable écrit pour le bien public et donc le plus grand nombre : apparaît ainsi déjà le rôle de la demande dans l'émission de savoirs ; également, « *pour suivre les opérations d'un plan de finance, une étude de peu d'heures suffit* », contrairement « *aux affaires du commerce (...) infiniment multiples et variées* » : la comptabilité publique, généralement tenue en partie simple, sans que ce soit nécessairement problématique pour son efficacité (Legay, 2010, p.10) est intuitive, elle n'a pas besoin d'être enseignée. En fait, la comptabilité publique semble relève plus du droit que de la technique comptable : le problème de la comptabilité publique sous l'ancien régime est celui du contrôle de l'emploi des deniers publics, afin d'éviter de multiples détournements, au sein d'une organisation qui ressemble parfois à un « labyrinthe »<sup>20</sup>. Face à ce type de problème, il convient effectivement de faire appel au droit ou encore à une réflexion organisationnelle, un type de savoir que les auteurs de l'époque classique avaient des difficultés à appréhender (Labardin, 2008, p. 112).

### **La comptabilité, branche des mathématiques : la généalogie de deux savoirs**

Troisièmement, concernant toujours les caractéristiques fondamentales de la comptabilité, nous pouvons nous interroger sur le classement de la comptabilité au sein des savoirs de l'époque, autrement dit, sur ses relations avec l'arithmétique : à l'exception de Ympyn, tous les auteurs comptables cités ci-dessus sont des arithméticiens. Également, ce qui peut nous étonner, la comptabilité est présentée par tous ces auteurs comme une branche de l'arithmétique ou des mathématiques. Cependant, remémorons nous que lorsque la comptabilité est théorisée ou du moins décrite pour la première fois dans un traité de mathématique, celle-ci est finalement proche des savoirs mathématiques de pointe de leur époque. C'est en réponse aux besoins des commerçants que se développe et s'enseignent les quatre opérations arithmétiques de base. Toutefois, les ouvrages comptables vont voir leur niveau mathématique se déprécier relativement à l'expansion de la science mathématique. Ainsi, dans la chronologie que nous donne Ifrah (1994, p.458-467) concernant l'histoire du calcul, nous constatons que si jusqu'au début du XVIIème les événements concernent les savoirs arithmétiques de base, rapidement, les mathématiques se développent avec de nouvelles techniques tels que le calcul différentiel, intégral ou encore fonctionnel, autant de savoirs qu'*a priori* le marchand n'a pas besoin de connaître dans sa pratique quotidienne. Ce point est parfaitement exprimé dans l'extrait qui suit : « *Compte tenu du mouvement propre de la science,*

---

<sup>20</sup> Expression employée dans l'article consacré à Jean Hennequin dans le *Dictionnaire historique de la comptabilité publique*.

*de la faveur croissante dont elle jouissait dans un contexte de progrès de l'instruction, il y avait vraisemblablement au XVIIIème siècle à la tête des maisons de commerce, et dans le personnel des plus grandes, des hommes éminents par leurs capacités en mathématiques ; était-ce en proportion plus forte qu'au sein d'autres sections des élites, nous l'ignorons. Mais pas plus qu'au XVIème siècle, malgré les perfectionnements incorporés depuis lors dans le train du commerce, un éventuel approfondissement de la culture mathématique ne s'imposait vraiment comme une nécessité professionnelle. Car le besoin restait de savoir calculer. » (Jeannin, 2002, p.323).*

Pourtant, Leautey et Guilbault présenteront encore en 1903, la comptabilité comme une « *branche des mathématiques appliquées aux grandeurs économiques* » et l'on peut lire dans le *Que sais je ?* consacré à la comptabilité par Fourastié que « *le comptable doit avoir une certaine connaissance du calcul des probabilités et par suite une bonne culture mathématique* »<sup>21</sup> (Fourastié et Kovacs, 1991, p.76).

Ce rattachement de la comptabilité à l'arithmétique puis aux mathématiques pourrait s'expliquer par des raisons institutionnelles : comme nous l'avons vu ci-dessus, les maîtres chargés d'apprendre la tenue des livres faisaient partie, en particulier à Paris, de la corporation des maîtres écrivains, qui avaient le privilège d'enseigner l'écriture, le calcul et la tenue des livres (Hébrard, 1995). Toutefois cette explication ne semble que partielle : comme nous l'avons vu, les mathématiques et l'arithmétique ont un caractère extrêmement pratique à leurs débuts- c'est en réponse aux besoins des commerçants que s'enseignent les quatre opérations arithmétiques de base (Benoit, 1989) - , il n'est donc pas étonnant que la comptabilité soit considérée comme une branche de ce savoir. Dans d'autres pays, en particulier l'Italie, qui ne connaissent pas le même type d'organisation ou de regroupement des professions que la France, les auteurs comptables se présentent également dans la plupart des cas comme des mathématiciens. (Dupont, 1927, Bérard et Lemarchand, 1994, p.58-62).

Aussi, aux cotés de cette explication , il convient, suite au travail de Carruthers et Espeland (1991), de ne pas oublier le fait que d'être rattachée à l'arithmétique pour la comptabilité comporte un rôle important de légitimation, à une époque fascinée par les chiffres et leurs propriétés. En effet, Pacioli consacre bien toute une partie de son ouvrage de géométrie au fameux nombre d'or platonicien (il le nomme d'ailleurs « *divine proportion* »), qui règle le monde et l'univers. Egalement, avant que les chiffres arabes ne s'imposent, le calcul était une compétence loin d'être universellement partagée : Montaigne pourtant l'un des esprits les plus érudit de son temps avoue ne pas la connaître (Ifrah, 1994, p.341-342). Plus loin dans son propos, Ifrah écrit bien : « *Il fallait alors à un étudiant plusieurs années d'études assidues et les vicissitudes d'un long voyage pour maîtriser les mystères de la multiplication et la division : l'équivalent, en somme, d'un doctorat de nos jours* » d'où le fait que « *les hommes exercés dans l'art du calcul de l'abaque ont longtemps été regardés en Europe comme des magiciens dotés de pouvoirs surnaturels* ».

---

<sup>21</sup> Ce passage fait référence au calcul des provisions pour risques, calcul qui nécessite effectivement d'avoir des connaissances en calcul probabiliste.

### 1.1.4 Quelques instruments d'acquisition du savoir particuliers à l'usage des négociants : l'ouvrage encyclopédique et moralisateur

Un type d'ouvrage, annonçant ce que nous nommons management<sup>22</sup>, car donnant des règles de conduite, cette fois non seulement pour tenir sa comptabilité, mais pour gérer par exemple ses relations avec ses clients ou employés, est intéressant à isoler parmi ceux destinés aux négociants : il s'agit des livres que nous nommerons ouvrages de morale<sup>23</sup> et encyclopédiques.

L'on fait remonter ce type d'écrit au *Traité de la marchandise et du parfait marchand* composé en 1458 par Benoit Cotrugli, un marchand et homme politique napolitain, et paru un siècle après en Italie, à Venise, avant d'être traduit en français et édité à Lyon en 1582. Nous pourrions, à la suite d'Albert Dupont (1931) évoquer *La règle des marchands* de Jean Le Liseur, ou Jean de Fribourg, petit recueil de 52 feuillets, imprimé en 1497 à Provins, qui analyse l'activité marchande mais uniquement d'un point de vue moral et théologique.

Toutefois, nous pouvons faire un lien entre l'ouvrage de Cotrugli et celui que le suivra, à savoir le traité de Jacques Savary, ne serait-ce qu'au niveau du titre : au parfait marchand succède le parfait négociant (Marco et Mathieu, 2009 ; Meuvret, 1953, signalent la filiation probable entre ces deux ouvrages). L'ouvrage de Cotrugli, publié à Lyon, grande ville commerciale de la Renaissance, a vraisemblablement eu un impact plus important qu'un texte imprimé à Provins, ville foraine importante du XIIIème siècle, mais en déclin depuis le rattachement de la Champagne à la France (Bérard et Lemarchand, 1994, p.92). Nous allons donc concentrer notre propos sur ces deux livres centraux.

Ainsi, reflet de son temps *Le Traité de la marchandise et du parfait marchand* est imprégné par la religion<sup>24</sup> : Cotrugli conseille par exemple au commerçant de solder ses comptes tous les six ans, afin de prendre une année de repos, à l'image de Dieu qui s'est reposé au septième jour de la création. Pour reprendre l'expression de l'historien allemand de la comptabilité, Carl Peter Kheil, du fait de

---

<sup>22</sup> Marco (1993) fait d'ailleurs justement remonter la pensée managériale (et non gestionnaire, le terme est important) française à la parution du *Parfait Négociant* de Jacques Savary, ouvrage qui peut très clairement être classé dans cette catégorie.

<sup>23</sup> Rappelons que jusqu'à la période moderne, la morale infuse toute la vie économique, comme le montre tout le débat durant tout le Moyen Age sur le prêt à intérêt et sur sa conformité ou non avec les principes contenus dans la Bible. Distinguer donc la « morale » de l'activité économique est une invention de la modernité.

<sup>24</sup> Nous retrouvons l'encastrement de l'économie dans la société décrit par Polyani, toutefois, cette caractéristique ne se retrouve pas dans nombre de « Manuels et traités à l'usage des négociants » qui souvent, ne comprennent « aucune considération juridique ou morale » (Meuvret, 1953, a propos du *HandelBuch* de Meder, mais le propos peut être étendu à beaucoup d'autres traités à l'usage des marchands : la plupart des ouvrages de pratiques commerciales des auteurs italiens recensés entre autre par Marco (2009) possèdent également visiblement cette caractéristique, et les tome 1 et 2 d'*Ars Mercatoria* recensent peu d'ouvrages d'éthique du commerce, même s'il est vrai que la plupart des auteurs comptables parlent du « profit qu'il a plu a Dieu de me donner ». Ce caractère tout de même finalement atypique de l'œuvre de Cotrugli ferra qu'elle ne connaîtra qu'une circulation « limitée » (Marco, 2009, p.X).

l'importance de la morale, cet ouvrage est un ouvrage d'éducation<sup>25</sup> du marchand, peut-être plus qu'un ouvrage d'apprentissage du commerce (Kheil, 1906, p.16).

Grande originalité tout de même, Cotrugli énonce des règles de gestion, puisqu'il reconnaît que les affaires ont leurs règles comme les autres sciences de son époque. Il écrit même, dans sa préface, une phrase que l'on peut qualifier, au risque de l'anachronisme, d'étonnante de modernité : « *Et bien qu'on en dit la science, l'art ou la discipline irrégulière, pour la muable variété qu'elle a et doit avoir en soi, à cause de ses diverses variétés et occurrences : on y voit néanmoins quelques singulières règles générales et spéciales, lesquelles doivent être bien entendues de ceux qui désirent atteindre au louable fruit d'icelle, comme sont les jeunes gens* » (Cotrugli, 2008, p.11)

Ces règles sont multiples dans *Le traité de la marchandise et du parfait marchand*, nous citerons par exemple le passage dans lequel Cotrugli exhorte le marchand à payer et à vendre comptant : « *Toutefois, tant qu'il se pourra ainsi faire, j'exhorterai tout Marchand de vendre à denier comptants, plutôt qu'à terme, parce qu'en premier lieu que la vente qui se fait à comptant, est chose claire, sans doute, et sans péril, et où le certain et assuré gain t'induit à vendre. Le même disons nous de l'achat : parce qu'à comptant tu achètes ainsi toujours ton avantage. Car quand le vendeur voit l'argent, il se laisse promptement aller, pour en jouir : et à cela de propre le comptant, qu'il empêche que la vente se soit survendue* » (Cotrugli, 2008, p.27-28).

Bien évidemment, Cotrugli n'oublie pas la comptabilité : le marchand doit « *connaître la manière dont il doit disposer les écritures* » puisqu'il « *ne doit pas se fier à sa mémoire pour les affaires* ».

Cotrugli évoque la tenue de la comptabilité en partie double avant même Pacioli, si l'on ne prend en compte que la date d'écriture de ce traité, mais comme l'écrit Jouannique (1992, p.75) le premier a un style plus « *lourd et embarrassé* » que le second.

Cet ouvrage restera assez isolé au sein des ouvrages publiés en français, il connaîtra une diffusion limitée (Marco, 2009). Nous ne trouverons en fait aucun travail quelque peu similaire avant celui de Jacques Savary, *le Parfait Négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce de France et des pays étrangers*, ouvrage paru pour la première fois en 1675 et qui connaîtra une vingtaine de rééditions tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Première chose frappante, *Le Parfait Négociant* possède un caractère encyclopédique, rassemblant en un seul livre la majeure partie des connaissances nécessaires au négociant de l'époque : les éléments de droit y sont évidemment abondants (Cf. ci-dessus), les différentes mesures ou monnaies existant de par le monde sont listées, les marchandises, en particulier les vêtements, sont décrites avec force détails<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Au sens d'élévation morale

<sup>26</sup> Les exemples que prend Savary sont souvent pris dans le domaine de ce que nous nommons textile, qui est à l'époque une des principales activités économiques. Savary exerça d'ailleurs son activité commerciale dans le corps des merciers (Bellanger, 1856).



Certaines règles comptables sont également exposées, et Savary propose d'ailleurs un système que nous étudierons à part. Mais l'originalité de ce recueil se situe ailleurs : il comprend de véritables règles de « management »<sup>27</sup>, à l'inverse des traités de comptabilité ou d'arithmétique commerciale de son époque. Cet ouvrage a été beaucoup critiqué : nous pouvons en particulier lui reprocher son mode d'exposition des idées pour le moins confus. Néanmoins, le fait de voir la gestion comme une activité plus large que la tenue des livres constitue selon nous une indéniable novation. Nous allons donc énumérer des règles de gestion, ou préceptes ou maximes pour reprendre les mots du négociant angevin, que nous avons identifiées suite à la lecture du *Parfait Négociant* :

- Afin d'éviter les faillites, qui sont une des grandes craintes pour les commerçants de cette époque, Savary conseille au jeune négociant de ne pas trop prêter à la noblesse « *qui paye quand elle veut* », ou encore de ne pas se « charger » de trop de marchandises car cela augmente la probabilité de se retrouver avec des vêtements passés de mode et donc invendables. Toutefois, certains commerçants peuvent se retrouver acculés à la faillite, et Savary indique alors divers éléments, juridiques mais pas uniquement, visant à aider au bon déroulement de ce processus afin que le failli puisse obtenir son rétablissement,
- Concernant l'ordre qui doit régner dans le magasin, Savary donne des conseils qui, toute proportions gardées, recourent certaines idées actuelles du marketing expérientiel : il faut par exemple choisir la couleur des étoffes que l'on vend en fonction de l'orientation du magasin : « *J'estime que le jour qui vient du côté du Septentrion est meilleur pour les soies noires (...) la raison en est, que jamais le soleil ne paraît de ce côté-là, et par conséquent la lumière du jour n'y est pas si éclatante, ce qui fait que les noirs y paraissent très beau* » (Livre IV chapitre IV de la première partie). Egalement, toujours dans le domaine de ce que nous nommons marketing, Savary indique les meilleures rues pour installer son magasin dans Paris, ou encore, s'il convient d'acheter ses marchandises directement aux manufactures ou à un grossiste.

Deux éléments très originaux dans *Le parfait négociant* doivent également être mis plus en évidence : tout d'abord, Savary nous donne des éléments de gestion, que l'on peut rapprocher de ce que nous

---

<sup>27</sup> Nous avons bien conscience des limites de l'emploi de ce terme, qui est employé dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle en anglais pour parler du responsable d'une entreprise ou institution (Rey, 1992, Marco, 1992), dans le cadre du « Grand Siècle » français : il peut exister certaines actions de « management » au XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais celui-ci n'a pas le poids et ne représente pas le même imaginaire social qu'aujourd'hui. Nous souscrivons à ce propos entièrement à cette phrase de Lemarchand (2005, p.28) : « *Il est toujours délicat d'attribuer à un auteur ancien une idée ou une conception qu'il n'a pas exprimée de manière parfaitement explicite* ». Nous souhaitons comme Marco (1993), éviter une pensée « absolutiste », qui rechercherait « *des traces annonciatrices d'un savoir futur* » dans le passé, mais le terme management nous est ici d'une aide précieuse pour présenter clairement nos idées.

nommons stratégie et marketing, ce qu'à notre connaissance aucun autre auteur avant lui n'avait fait<sup>28</sup>, également, il fait la proposition d'un système comptable relativement original et peut être plus adapté aux commerçants de son époque que celui proposé par les comptables présentés ci-dessus.

Afin de mieux cerner le thème des manufactures<sup>29</sup>, Savary distingue trois types parmi ces dernières, qu'il analyse et étudie dans chacun des cas :

- Premièrement l'on trouve les manufactures où l'on va chercher à concurrencer une marchandise déjà existante, venant de l'étranger, en en proposant une imitation. Pour ce type de stratégie, il faut surtout s'assurer que techniquement l'on puisse proposer un bien d'aussi bonne qualité que celui qu'on se propose d'imiter ;
- Deuxièmement Savary distingue les manufactures mises en place afin de « lancer » un nouveau produit : il convient de s'assurer, en faisant des essais de production en fait, que ce nouveau produit est techniquement faisable ou du moins que l'on peut le produire avec un niveau correct de qualité. Savary donne l'exemple d'une étoffe qu'il avait lui-même conçue, qui connut quelques succès, mais qu'il dut arrêter car il s'usait très vite à l'usage, et aucun processus technique ne fut trouvé pour combler ce manque de qualité ;
- Troisièmement, Savary parle des manufactures que l'on reprend, et qui ont donc déjà acquis une réputation : dans ce cas Savary conseille de perpétuer les recettes et solutions déjà éprouvées, ainsi que de bien gérer la main d'œuvre présente. Certains conseils de management, au sens propre du terme, sont ainsi présents dans le *Parfait Négociant*. Nous en citerons un « *Pour tenir les ouvriers dans leur devoir, s'ils se relâchent de bien faire, il faut diminuer leurs façons, ou les chasser, s'ils sont incorrigibles, cela sert de grands exemples aux autres ouvriers pour s'évertuer à bien faire, par crainte de pareil châtement ; car il faut remarquer que c'est la façon de l'ouvrier qui donne la perfection à la marchandise, que non pas la matière qui la compose, ainsi que l'expérience nous apprend.* » (page 86 de la seconde partie, édition de 1742).

Enfin, nous allons analyser les recommandations que Savary énonce concernant la comptabilité.

---

<sup>28</sup> Lemarchand (1996) avait bien mis en évidence cette originalité, puisqu'il avait choisi pour illustrer son propos sur Savary de reproduire certaines parties du chapitre du *Parfait Négociant* consacrées aux manufactures. Selon Lemarchand (1996, p.76), les règles de gestion concernant les manufactures sont « *parmi les plus pertinentes* » de celles présentes dans *Le Parfait Négociant*.

<sup>29</sup> Le terme manufacture nous tend un terrible piège lexical, puisque le sens de ce mot a fortement évolué depuis le XVIIIème siècle. A l'époque du *Parfait Négociant*, la langue française distingue trois sens à ce terme. Il peut correspondre à 1) la façon de travailler, 2) l'objet même, 3) le lieu de production en tant que tel, qui est toujours le sens actuel du terme. Dans l'extrait de Savary analysé ici, les choses sont mêlées, puisque dans le premier point, l'on parle de manufacture au deuxième sens, dans le second, il s'agit d'un mélange entre le premier et le second sens et enfin dans le troisième aspect évoqué, la manufacture est un mélange entre le premier et éventuellement le troisième sens. Il convient donc de ne pas considérer que Savary nous donne des éléments de « gestion d'un établissement manufacturier ». Nous remercions très sincèrement Yannick Lemarchand de nous avoir ouvert les yeux sur ce point.

Pour les commerçants n'ayant qu'un faible volume d'activité, il va leur proposer un système que nous qualifierons de simplifié car basé sur trois livres :

- un livre d'achat, sur lequel sont inscrites les marchandises achetées par le commerçant depuis ses débuts dans les affaires, mais où également doit être noté l'argent qu'on lui aura prêté ainsi que le règlement des créances ;
- un livre journal de vente à crédit, où l'on inscrira les marchandises vendues à crédit, ainsi que l'argent qu'on aura prêté et les sommes que l'on nous aura remboursées ;
- un livre de caisse, enregistrant tous les mouvements d'argent. Ce livre sera tenu en débit et crédit : au débit à gauche l'on enregistrera les sommes perçues, quelle qu'en soient les causes, et à droite, au crédit, les sommes que l'on recevra.

Ce système n'est pas tenu en partie double : une vente à crédit donnera lieu à un enregistrement dans le livre journal de vente, puis le règlement sera enregistré dans le livre de caisse. Dans un système en partie double, le teneur de livres aurait crédité les compte marchandises et profits et pertes, puis débité le compte du client, et lors du règlement on aurait crédité le client et débité le compte caisse. Ce système simplifié correspond à un système en partie simple tel que le proposent De La Porte ou Claude Irson (Cf. ci-dessus).

Concernant les commerçants ayant un certain volume d'activités, Savary conseille un système de neuf livres, plus développé que celui que nous venons d'expliquer, mais qui, là encore ne comprenant pas de compte de marchandise et de profit et pertes, ne correspond pas à un système en partie double.

Savary adopte donc, à la différence de Savonne par exemple, une vision plus contingente des systèmes comptables : ils doivent être adaptés aux besoins et compétences des commerçants à qui ils s'adressent. Le système simplifié est selon lui suffisant aux commerçants qui ne veulent pas passer trop d'écritures, même s'il est vrai qu'il plaide pour que tous adoptent son système développé.

Jacques Savary évoque certes, dans son chapitre consacré à la comptabilité, un système « mixte » qui se rapproche plus de la partie double car il comprend un compte de marchandises ainsi qu'un compte de profit et pertes : toutefois, il l'évacue rapidement. Il est en effet selon lui trop embarrassant pour les commerçants en détail. Enfin, nous aurions pu nous attendre à ce que Savary développe la comptabilité en partie double pour les marchands de gros : néanmoins, du fait d'un non parallélisme de sa pensée qui peut sembler déroutant pour un lecteur « moderne », dans la partie de son ouvrage consacrée au commerce de gros, Savary ne parle pas de comptabilité.

La partie simple semble donc centrale pour Savary, les modes de passage des écritures qu'il préconise correspondant à ce mode de comptabilisation des opérations économiques<sup>30</sup>. Cela doit nous interroger : quelle interprétation proposer à cette absence ? Celle-ci est-elle volontaire ? En fait, Savary renvoie peut-être implicitement à des ouvrages qui paraissent à la même époque que le sien, en particulier celui d'Irson, et dont il doit avoir connaissance de la préparation, attendu qu'Irson est également un collaborateur de Colbert.

L'œuvre de Jacques Savary sera continuée par deux de ses fils, Jacques Savary Desbrulons, inspecteur général des douanes à Paris, et Philémon Louis Savary, chanoine de l'Église royale de Saint-Maur-des-Fossés. Ces derniers feront paraître un dictionnaire, dont nous allons expliquer rapidement la genèse, puis que nous analyserons.

Ce dictionnaire correspond visiblement à projet de Colbert, mais celui-ci le trouva trop ambitieux et ne chercha donc pas à le mettre en œuvre. Ce sont les successeurs de Colbert qui encourageront le premier fils Savary à enrichir ce que celui-ci nommait son « manuel mercantile », dans lequel il avait listé les mots lui servant dans son rôle d'inspecteur. Pour cela ils lui ouvriront les archives de l'équivalent de notre ministère du commerce. Toutefois le premier fils Savary ne pourra pas achever cette œuvre, puisqu'il meurt en 1716. Ce travail sera toutefois continué par son frère, Philémon Louis, mais là encore la mort empêchera ce dernier de voir la parution de l'œuvre, qui finalement sera donc publiée en 1723, à titre « deux fois posthume », selon l'expression de Perrot (1981).

Ce « *Dictionnaire universel de commerce* » (la forme dictionnaire sera particulièrement appréciée par le XVIII<sup>e</sup> siècle) est une actualisation du *Parfait négociant*, qui se base sur des ouvrages parus sur le commerce depuis 1675, ainsi que sur des mémoires d'intendants ou de consuls concernant la situation du commerce et de l'industrie du territoire dont ils ont la charge, ou encore d'information que les différentes places de commerce de l'époque voulurent bien fournir aux frères Savary. A ce propos, la fourniture de ces informations ne fut parfois pas toujours aisée : les commerçants malouins refusèrent ainsi de répondre à l'enquête, vraisemblablement pour protéger leurs secrets commerciaux (Vignols, 1928).

Ce dictionnaire s'ouvre par une préface comprenant un long éloge historique du commerce, puis le processus de constitution du dictionnaire est décrit. Enfin suit un état général du commerce, qui reprend pour chacune des régions françaises, puis pour toutes les parties du monde, les marchandises que l'on produit ainsi que celles qui s'y vendent.

---

<sup>30</sup> Cela pourrait paraître surprenant pour un négociant, qui plus est de vêtements : le négoce était vu comme l'activité dans laquelle la partie double régnait sans contestation (Lemarchand, 1995). Toutefois il semble que la partie double ne s'est implantée que relativement tardivement à Paris, ville où Jacques Savary exerça la majeure partie de son activité de mercier.

Après cette introduction vient la partie correspondant proprement à un dictionnaire, que nous allons commenter rapidement (cette partie fait environ 2000 pages). Précisons que nous avons travaillé sur l'édition de 1741.

Les entrées de ce dictionnaire correspondent principalement à des villes, des marchandises, qui sont alors décrites de manière assez approfondie<sup>31</sup>, des mesures, des termes techniques de tel ou tel secteur. Les quatre opérations de l'arithmétique sont également présentes : il est rappelé leur importance dans toutes les opérations commerciales. Sont enfin bien représentés certains termes étrangers<sup>32</sup>, qui, nous montrent que la mondialisation, même si elle n'a pas l'ampleur qu'elle a actuellement, existait déjà au XVIIIème siècle.

Toutefois, ce dictionnaire ne nous rapproche pas d'une « science de gestion », il semble même sur ce point en deca du Parfait Négociant.

L'on aurait pu s'attendre à ce que certains termes donnent lieu à un approfondissement « théorique »<sup>33</sup> par rapport au parfait Négociant, or ce n'est pas vraiment le cas. L'entrée manufacture renvoie aux éléments du Parfait Négociant que nous avons résumé ci-dessus. Aucun nouveau conseil ne nous est donné sur ce point. L'entrée négociant nous fournit toujours une vision juridique : elle contient en particulier une grande discussion pour savoir si les marchands de vin peuvent être mis sur le même plan que les autres marchands réunis eux en corporations reconnues par le roi, mais notons qu'elle comporte une liste intéressante des qualités que doit posséder ce type de marchands. En effet, Cette liste est plus fournie que celle que nous trouvons dans l'ouvrage de Savary père ou encore dans *La science des negocians* de Mathieu de la Porte : elle fait référence au besoin de connaissances en langue, en droit, en histoire et géographie, ce qui correspond bien aux compétences mises en évidence par Jeannin (2002).

Ce dictionnaire donnera lieu à de multiples éditions, copies plus ou moins intégrales et traductions, toutes plus ou moins autorisées, et toujours plus ou moins actualisées (voir Perrot 1981 pour une présentation des éditions parues tout au long du XVIIIème).

L'Abbé Morellet critique durement de dictionnaire dans ses mémoires, et il proposera d'en écrire un autre dans un *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce*. Ce dictionnaire Morellet aurait pu être intéressant pour nous, en particulier lorsque l'abbé se proposait d'identifier les facteurs permettant de

---

<sup>31</sup> La description de manière approfondie des marchandises correspond bien à la science des négociants selon De La Porte (Cf. la phrase citée ci-dessus).

<sup>32</sup> Au hasard, *cadène*, tapis venant d'orient, ou *aaggi-doggi*, du nom d'une montagne visiblement périlleuse à traverser lorsqu'une caravane se rend en Perse.

<sup>33</sup> En ce sens qu'ils nous apportent de nouvelles maximes, ou règles, ou encore théorie de gestion pour expliquer l'emploi de ce terme.

réussir dans les manufactures. Toutefois, les nombreux développements sur la « théorie de la valeur », la pierre angulaire sur laquelle va se développer la science économique au XVIIIème puis XIXième siècle, qui sont présents dans le prospectus nous laissent penser que plus qu'une théorie de gestion Morellet aurait développé une théorie économique (mais y a-t-il eu des théoriciens de la gestion avant le XIXème siècle ?). Les écrits ultérieurs de l'abbé Morellet confirment bien cette impression : Morellet écrira en particulier une *Réfutation des dialogues de l'abbé de Galiani*, ouvrage qui voit l'abbé prêcher en faveur de la liberté du commerce des grains.

Nous avons donc consacré une grande partie de notre discours à l'activité des négociants. Toutefois, comme le rappelle justement l'abbé Morellet dans son prospectus, l'activité commerciale suppose toujours d'une manière ou d'une autre une activité productive. Il est donc important de s'intéresser à cette dernière durant la période étudiée, afin de pouvoir y identifier des savoirs gestionnaires.

## **2. A la recherche de savoirs gestionnaires pour les activités de fabrication**

Si les textes à destination des négociants sont vraiment bien identifiés, ceux qui pourraient aider à une gestion des manufactures ou de manière plus générale à « gérer » un ensemble de travaux manuels de fabrication sont extrêmement moins connus. Bien souvent plus que des livres entiers, ces éléments de gestion se trouvent au cœur d'ouvrages plus techniques, en particulier des ingénieurs<sup>34</sup>. Ce sont d'ailleurs à ces derniers que nous allons tout d'abord nous intéresser (2.1). Les économistes fourniront également quelques éléments de gestion, en particulier en mettant en évidence le personnage central de l'entrepreneur (2.2). Nous terminerons en étudiant les écrits concernant l'activité largement dominante de cette époque, à savoir l'agriculture (2.3).

### **2.1 La gloire des ingénieurs, les premiers gestionnaires**

Le premier ingénieur auquel nous allons nous intéresser est celui qui va devenir une référence pour tous ses successeurs : Sébastien Le Prestre de Vauban. Le grand ingénieur du siècle de Louis XIV eut en effet l'intuition de l'organisation scientifique, deux siècles et demi avant Taylor (Peaucelle, 2007). En effet, dans un texte provenant d'un des volumes de ses *Oisivetés*, jamais publié de son vivant mais repris partiellement dans la *Science des ingénieurs* de Bélidor, il propose un système de fixation des salaires pour le travail d'ouvriers œuvrant au transport de brouettes dans le cadre d'un chantier de terrassement :

---

<sup>34</sup> Les travaux de Bertrand Gille, Hélène Vérin ou Anne-Françoise Garçon doivent nous rappeler que l'ingénieur du XXIème est une construction historique : en conséquence, l'ingénieur du XVIIIème et celui du XXIème sont extrêmement différents, même si nous employons le même terme.

grâce à de nombreux relevés de productivité fournis par des entrepreneurs, qui sont toutefois forts imprécis du fait d'instrument de mesure approximatifs, Vauban définit une norme qui, si elle est atteinte, doit correspondre à une juste rémunération. Ce salaire journalier doit également permettre de minimiser le coût du mètre cube de terre transporté. Toutefois, le système de Vauban, qu'il imagina suite à son échec dans le chantier de l'aqueduc de Maintenon, restera au stade de la proposition : il ne fut jamais mis en pratique, en particulier car il aurait abouti à une forte baisse du salaire des ouvriers, mais aussi car il néglige certaines données techniques de son époque.

Terminons ce point en évoquant d'autres « précurseurs » de l'organisation scientifique du travail ou OST. La fin du XVII<sup>ème</sup>, et le XVIII<sup>ème</sup>, seront un siècle où l'on cherchera à décrire le travail manuel, afin de mieux l'appréhender : Leibniz écrit ainsi dans son *projet de Sciences générale* que « *la matière importante des manufactures et du commerce ne saurait être bien réglée que par une exacte description de ce qui appartient à toute sortes d'arts* ». L'académie des Sciences, et les encyclopédistes, décriront les travaux manuels dans leurs travaux, et l'on trouve chez Diderot des éléments qui nous semblent annoncer Taylor. Dans l'article « Arts » de l'Encyclopédie, il conseille en effet aux artistes (les techniciens de l'époque) de faire des expériences sur les procédés de travail, et « *que dans ces expériences, chacun y mette du sien: que l'Artiste y soit pour la main d'œuvre et l'Académicien pour les lumières & les conseils & l'homme opulent pour le prix des matières premières, des peines et du temps* ». Il ajoute ainsi que grâce aux résultats de ces expériences, « *les manufactures auront sur celles des étrangers toute la supériorité que nous désirons* »<sup>35</sup>. Nous retrouvons bien dans ces phrases des éléments que nous retrouverons dans l'OST : l'existence d'expert en charge de l'analyse des processus de travail, la volonté d'expérimenter, et enfin l'objectif d'améliorer le bien être de la société.<sup>36</sup>

Un autre grand ingénieur, Perronet, le fondateur de l'école des Ponts et Chaussées, première école d'ingénieur en France, dans un texte consacré à la fabrication des épingles, calcule les coûts de production de différents types d'épingles produites par une manufacture. Pour cela, il prend en compte ce que nous nommons charges indirectes mais que Perronet appelle « outils et faux frais ». Ces coûts lui permettent par comparaison avec les prix de mettre en évidence les bénéfices par type d'épingle (son objectif est de « *savoir le prix auquel les épingles reviennent aux fabricants, & par la connoissance du prix de revient qui les vendent, savoir en quoi consiste leur bénéfice* »), mais il n'en tire pas d'enseignement en termes de gestion. En effet, il n'indique pas, en se basant sur les bénéfices par type d'épingle, si le manufacturier doit privilégier une production par rapport à une autre.

---

<sup>35</sup> Eléments tirés du cours d'histoire des techniques d'Anne Françoise Garçon à la Sorbonne.

<sup>36</sup> Précisions bien notre pensée : les éléments présents dans ce passage ne doivent pas être interprétés comme une vision téléologique de l'histoire: si certains éléments de la pensée de Taylor se retrouvent chez certains auteurs, et qu'il est possible de les rapprocher, cela doit se faire avec précaution : ils ne sont en aucun cas équivalents, ou le premiers n'annoncent pas nécessairement l'autre. Voir ce qu'écrivent Nikitin et Lemarchand sur le rapprochement possible entre Mintzberg et Aristote (Lemarchand et Nikitin, 2012, p.55).

Peaucelle (1999) note également que cette analyse est atemporelle, en ce sens que Perronet « *présente un standard qui est à la fois une observation, un objectif de fabrication et un modèle pour les concurrents* » (p.43).

Nous terminerons ce point consacré aux ingénieurs en évoquant ce qui constitue selon Belidor « *leur chef d'œuvre* », à savoir le devis. Ce dernier ne comprend pas seulement une estimation des coûts, il décrit également avec le plus de détail possible le chantier à mener à bien. Il s'agit donc d'une projection vers le futur, d'un espace de réflexion commun entre les pouvoirs publics et l'ingénieur (Vérin, 1993, p.234), qui peut être considéré comme un prélude au management de projet moderne, il est vrai avec l'invention de la perspective (Garel, 2003).

## **2.2 Les économistes et la mise en évidence de l'entrepreneur**

Ce sont les économistes du XVIIIème siècle qui les premiers vont théoriser le rôle de l'entrepreneur, terme qui au départ désigne les fournisseurs aux armées, puis s'étendra à tous les acteurs chargés de la gestion de certains chantiers publics de construction (Vérin, 1982).

Cantillon le premier insiste sur la nature risquée de l'action de l'entrepreneur, qui achète à prix fixes les facteurs de production, mais vend à un prix aléatoire sa production. En se plaçant dans le cas de l'agriculture, Cantillon explique bien par exemple que « *Le fermier est un entrepreneur qui promet de payer au propriétaire, pour la ferme ou la terre, une somme fixe d'argent (...) sans avoir de certitude de l'avantage qu'il tirera de cette entreprise.* (Cantillon, 1755, p.62). Toutefois sa conception de l'autorité semble assez frustrée, car les ouvriers sont censés être « en conformité sans restriction avec les volontés du maître » (Fontaine et Marco, 1993) : « *Il arrive que les inspecteurs devenus entrepreneurs deviendront aussi les maîtres absolus de ceux qui travaillent sous leur conduite, et qu'ils auront plus de soin et d'agrément en travaillant ainsi pour leur compte* » (Cantillon, 1755, p.79).

D'autres économistes du XVIIIème, en particulier Condillac et Baudeau, mettront en évidence le caractère risqué de l'activité entrepreneuriale (Grenier, 2011) et par la même la nécessité de posséder certaines compétences de coordination pour ce dernier. Ce point apparaît également dans l'édit de suppression des corvées de Turgot, institué car « *sitôt que l'entrepreneur emploie quelques ouvriers à la réalisation de travaux exigeant un savoir-faire, une fonction de direction s'impose pour veiller à l'exécution des ouvrages selon les règles de l'art* » (Fontaine et Marco, 1993, p.585). Dans cet édit de Turgot, l'on peut donc lire que « *tout ouvrage qui exige quelque instruction, quelque industrie particulière, est impossible à exécuter par corvée* », car « *une multitude d'hommes rassemblés au*



*hasard, la plupart sans intelligence comme sans volonté* » ne sauraient suivre les instructions du conducteur de travaux (Fontaine et Marco, 1993).

Toutefois, les travaux des économistes restent très descriptifs, et comportent peu de conseils pratiques qui pourraient aider les entrepreneurs dans le cadre de leurs activités concrètes.

### 2.3 L'agriculture

Le premier livre d'agronomie, *Le théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, peut être vu comme un ouvrage de gestion d'une propriété agricole (Lutfalla, 1981 in Meuret, 1986), même s'il est très centré sur les aspects techniques. Ce traité, en cohérence avec l'aristotélisme, argumente en faveur d'une gestion en bon père de famille, ne cherchant pas à faire trop de profit.

L'intérêt pour l'agronomie ne va toutefois pas être très fort durant les XVIème et XVIIème siècle (Denis, 2007), qui sont plutôt mercantilistes, et ce désintérêt va perdurer jusqu'à l'apparition du courant physiocratique, pour qui seule l'activité agricole est productive. Il est possible ainsi de trouver dans ce courant quelques éléments de gestion d'une propriété. Selon les auteurs de ce courant :

- Le propriétaire doit réinvestir une partie de son profit dans l'entretien et le développement de la propriété, plutôt que de le dépenser en consommation luxueuse ou somptuaire ;
- Les baux doivent être de longue durée, afin de permettre à l'exploitant de développer la ferme dans le temps ;
- La grande propriété est plus efficace que la petite, car elle permet d'optimiser l'efficacité productive (elle seule peut faire des investissements coûteux) et de minimiser les coûts de production.

De manière plus générale, Perrot (1978) a bien montré à quel point la pensée comptable avait été développée par les physiocrates ; puisqu'il écrit « *leur analyse connaît ici un degré de raffinement complètement ignoré par leurs devanciers et contemporains* » (p.567). Ils ont en effet l'intuition du compte d'exploitation, et au sein de ce dernier proposent différents types de classement pour les charges (voir par exemple le classement des recettes et dépenses proposé par Bellial des Vertus dans son *Essai sur l'administration des terres*, publié en 1579). La pertinence de leur analyse explique la vitalité de la comptabilité agricole au XIXème siècle (Lemarchand 1993, p.225).

Certains précurseurs de l'agronomie au XVIIIème, en particulier Duhamel du Montceau, s'intéressèrent beaucoup aux gestes des ouvriers agricoles, ils les décrivent précisément dans leurs ouvrages (Knittel, 2007, p.133), ce que l'on peut là encore considérer comme un prélude au taylorisme.

## Conclusion

De l'analyse qui précède, qui est un début de réflexion plus qu'une étude aboutie, nous pouvons énumérer quelques caractéristiques des savoirs gestionnaires avant 1800:

1) Ils sont principalement destinés aux négociants, comme le montre bien le déséquilibre de notre plan. Il semble que cette disproportion s'explique par le rapport de force présent dans la société à cette époque : les négociants représentent l'aspect dynamique de l'économie, les manufacturiers ou entrepreneurs ont un poids bien moindre. Comme l'affirme Henri Sée (1926) « *il n'existe pas de capitalisme industriel au sens moderne du mot* » durant le Moyen Age, et cette caractéristique se retrouve encore dans la période moderne, l'élément corporatif favorisant le maintien de la petite industrie.

2) l'arithmétique et ce qui à l'époque apparaît comme une branche de cette dernière, à savoir la comptabilité, y ont un poids primordial. Ces savoirs basiques, absolument nécessaires encore de nos jours à la conduite des affaires, doivent donc être enseignés, transmis en priorité aux négociants. Leur importance vient du fait qu'ils représentent, avant l'extension de l'enseignement primaire, un savoir encore élitiste. Egalement, de manière plus philosophique, le capitalisme, qui a tendance à résumer les choses par des chiffres, en particulier via le développement de l'argent (Boussard, 2008 qui s'appuie entre autre sur l'analyse de Simmel), a peut être tendance à favoriser le développement de matières centrées sur cet outil de connaissance de la réalité.

3) Ces savoirs se situent dans une logique de « *savoir faire, où le faire prime sur le savoir qui en est le soubassement* » ou encore « *de connaissances, sans rapport avec quelques sciences que ce soit –tout simplement de choses à savoir* » (Hooek et Jeannin, 1993, p. XXIX). Ces savoirs ont en fait un caractère pratique, en particulier la comptabilité, ce qui s'explique par le régime de production des savoirs de cette époque. En effet, la science moderne n'est que peu développée avant 1800 (l'idée de théorie n'apparaît que timidement au XVIIème siècle, avec Newton, la classification quant à elle apparaît dans la biologie au XVIIIème) ; dans tous les domaines de connaissances, les savoirs naissent en fait de problèmes pratiques. Ce n'est qu'au XIXème siècle que progressivement, avec la révolution positiviste, la science acquiert une autonomie, et que la technique n'est alors plus vue que comme une application des principes mis à jours par les scientifiques. Les sciences sociales mettront plus de temps à naître que les sciences physiques ou chimiques : la sociologie, la psychologie, ne naîtront qu'à la fin du XIXème siècle, en même temps que la gestion. Egalement, nous pouvons citer ce passage de *Civilisation matérielle*,

*économie et capitalisme*, dans lequel Braudel explique les difficultés qu'il peut y avoir à théoriser l'activité marchande dans les XVIème, XVIIème et XVIIIème siècle : « *On a vu apparaître, au cours de ce livre, cette idée sous-jacente du jeu, du risque, de la tricherie, la règle de base étant de fabriquer un contre-jeu, face aux mécanismes et instruments habituels du marché, de faire fonctionner celui-ci autrement, sinon à l'inverse. On pourrait s'amuser à faire une histoire du capitalisme inscrite dans une sorte particulière de théorie du jeu. Mais ce serait retrouver sous l'apparente simplicité du mot jeu, des réalités concrètes différentes et contradictoires, le jeu prévisionnel, le jeu régulier, le jeu licite, le jeu à rebours, le jeu truqué... rien qui puisse entrer facilement dans une théorie* » (Braudel, 1993, p.697).

4) Au risque de l'anachronisme, il s'agit de savoirs pour le moins frustrés, mais cela s'explique peut-être par la conception de l'éducation et de la transmission des savoirs précédant la démocratisation de l'enseignement. Avant le XIXème en effet, l'école est vue comme le lieu de transmission des savoirs de base (écrire, lire et compter) : les métiers s'apprennent par la pratique, « sur le tas ». Les premières écoles pratiques n'apparaissent en France que tardivement sur la période que nous étudions : 1743 pour les Ponts et Chaussée, 1781 voit le premier projet d'école de commerce à Mulhouse, au sein de laquelle furent enseignées les matières développées dans notre première partie (Crouzet, 1996)<sup>37</sup>, enfin la fin du XVIIème voit la fondation des Mines et de Polytechnique. Il nous semble difficile d'envisager que se développent des savoirs techniques et formalisés importants dans une société qui conçoit le transfert des connaissances pratiques principalement par apprentissage. Ce fait nous montre bien que la production des savoirs est influencée par le mode de transmission de ces derniers.

5) Ces savoirs ne comportent quasiment aucun aspect organisationnel, comme le rappelle Labardin (2008, p.111). En fait, l'absence d'anonymat (les individus vivent et exercent leur activité économique jusqu'à 1800 dans de petites communautés : Gardey (2001) explique bien que le XIXème siècle verra une montée de l'anonymat dans les organisations) rend peut être inutile la volonté d'agir sur les autres. Egalement, le fait que les entreprises soient très peu structurées durant la période étudiée (Labardin, 2012, explique que les commis de la compagnie des Indes n'ont pas de bureau attitrés, Lefebvre, 2003, démontre bien que les entreprises avant 1850 ne connaissent quasiment pas le phénomène hiérarchique) explique vraisemblablement l'absence de savoirs organisationnels.

6) Peu présent également dans ces savoirs, l'aspect prévisionnel et prédictif : la comptabilité ne possède pas le concept de provision ; le contrôle budgétaire, les études de marchés ne se développeront que dans les années 30, la stratégie attendra quant à elle les années 50 pour se développer, tout d'abord aux Etats-Unis et après en Europe. Toutefois, la comptabilité publique en France connut relativement tôt la

---

<sup>37</sup> Auparavant la formation des négociants est assurée principalement par des pensionnats privés ou encore des pensionnats d'« enseignement techniques » tels que ceux développés Jean Baptiste de la Salle, dans lesquels on apprend aux jeunes pensionnaires à bien écrire, à lire et à compter, sans employer aucunement le latin (Julia, 1995).

prévision, grâce aux « états », autrement dit les documents reprenant les prévisions de recettes et de dépenses de la monarchie. Ces documents attirent d'ailleurs dans notre pays « *une degré de perfection inégalé* » (Legay, 2010).

En fait, selon nous, il faudra que se développent au XIX<sup>ème</sup> l'industrie, l'enseignement de masse, cet enseignement comportant une partie de plus en plus importante de transmission de savoirs techniques et professionnels, ainsi que la science moderne et les sciences sociales (tout ces éléments peuvent finalement être vus comme différentes manifestations de la rationalisation du monde), pour que les premières éléments des sciences de gestion se développent, et cette fois, contrairement à l'essai de Vauban, resté sans postérité, donnent naissance à une production conséquente de savoirs. N'oublions pas également au niveau technologique le développement des machines à calcul, qui permirent de multiplier la puissance de traitement des informations et par là rendirent possible le développement de nouvelles techniques et donc théories de gestion : en étudiant les Etats-Unis, Abbott (1988) explique que le développement des machines à calcul a donné la possibilité à la comptabilité, qui jusqu'alors avait surtout un rôle d'enregistrement des transactions, de devenir un véritable outil de gestion et de donner naissance au contrôle de gestion.

L'écriture d'une histoire des savoirs explicites à destination des gestionnaires, afin de comprendre comment ces derniers ont donné naissance aux sciences de gestion actuelles (ce qu'appelle de ses vœux par exemple Zimnovitch, 2013, p.106) constitue notre programme de recherche pour les années à venir, le travail que nous venons de présenter n'en constituant finalement qu'une première ébauche. Il comprend donc naturellement un certain nombre d'imperfections en particulier l'utilisation de sources secondaires plutôt que primaire et une connaissance encore limitée de la vie économique du Moyen Age et des débuts de la période moderne. Egalement un certain nombre de travaux, ceux concernant la gestion d'activité industrielle ont également pu nous échapper. Enfin, nous n'avons évoqué dans cette communication que les savoirs publiés, indépendamment des savoirs implicites et des savoirs seulement écrits par les marchands, par exemple dans des livres de raisons ou des mémoires privés. Or la dynamique, la relation entre ces savoirs publics et ces savoirs privés est à notre sens un point important pour notre programme de recherche. Nous tenterons évidemment de palier à ces limites dans nos futurs travaux.

## **Bibliographie**

Abbott A. (1988), *The System of the Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago University Press, Chicago

Bellanger P (1856), « Jacques Savary, sa vie son époque et ses ouvrages », *Revue du Maine et de l'Anjou*, p.197 et p.371

- Benoit P. (1989) : *Calcul, algèbre et marchandise* in Serres, M. (dir.) : *Eléments d'histoire des Sciences*, Paris, Larousse, 1997, p.197-222
- Bérard V., Lemarchand Y. (1994), *Le miroir du marchand*, Victor Bérard, Lyon
- Boussard V. (2008), *Sociologie de la gestion*, Belin, Paris
- Braudel F. (1993), *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, Le livre de poche
- Carruthers B.G, Espeland W.N. (1991), « Accounting for rationality: double-entry bookkeeping and the rhetoric of economic rationality », *American Journal of Sociology*; 97, 1, 31–69
- Crouzet F. (1996), « Plan d'une Académie préparatoire au commerce établie à Mulhouse, république alliée des Suisses », *Entreprises et Histories*, 12, juin, p.123-126
- Degos J. G. (1998), *Histoire de la comptabilité*, Puf, Paris
- De Roover R. (1928) *Jan Ympyn: essai historique et technique sur le premier traité flamand de comptabilité (1543)*, Veritas, Anvers,
- Denis G. (2007), « L'agronomie au sens large » in Aeschlimann P., Feller, C (sous la dir.) *Histoire et agronomie. Entre ruptures et durée*. Robin , IRD Editions, Paris, p. 61-90
- De Swarte V. (1885), « Essai sur l'histoire de la comptabilité publique en France », *Journal de la société statistique de Paris*, 26, p.317-352
- Dupont A. (1931), *Quelques documents et quelques ouvrages français antérieurs au règne de Louis XIII, ayant trait à la morale, à la doctrine et à la comptabilité commerciales*, Société de comptabilité de France, Paris
- Favier J., (1987), *De l'or et des épices : Naissance de l'homme d'affaires au Moyen-Age*. Paris, Fayard
- Fontaine P (1992), Le concept d'industrie au XVIIIe siècle : À la recherche d'une acception oubliée, *Économies et sociétés*, série *Æconomia*, 16, 3, p. 7-33
- Fourastié J., Kovacs A. (1991), *La comptabilité*, Puf (Que sais-je ?), Paris
- Gardey D. (2001), *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*, Paris, Belin
- Garel G. (2003), « Pour une histoire de la gestion de projet », *Gérer et Comprendre*, 74, décembre, p.77-89
- Gervais P. (2012), « Crédit et filières marchandes au XVIIIème siècle », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 67,4, p.1011-1048
- Grenier J.Y. (2011), « L'économie politique des lumières et l'entrepreneur », disponible sur le site <http://mtpf.mlab-innovation.net/fr/>
- Hébrard J. (1995), « Des écritures exemplaires : l'art du maître écrivain en France entre XVIe et XVIIIe siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, 107, 2, p.473-523
- Hilaire J. (1986) *Introduction historique au droit commercial*. Paris, PUF

- Hook J., Jeannin P. (sous la dir.) (1991) *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands. 1470-1820, vol. 1, 1470-1600*, Ferdinand Schönig, Munich.
- Hook J., Jeannin P. (sous la dir.) (1993) *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands. 1470-1820, vol. 2, 1600-1700*, Ferdinand Schönig, Munich.
- Hook J., Jeannin P. et Kaiser W. (sous la dir.) (2001), *Ars mercatoria. Manuels et traités à l'usage des marchands, 1480-1820, vol. 3 : Analyses, 1480-1700*, Ferdinand Schönig, Munich
- Ifrah G. (1994), *Histoire universelle des chiffres*, Robert Laffont, collection Bouquins, Paris
- Jeannin P. (2002), *Marchands d'Europe*, Presses de l'E.N.S, Paris
- Jouannique P.(1992), « Benedetto Cotrugli retrouvé », *Revue belge de comptabilité*, no 3, p. 73-77.
- Julia D. (1995), « L'éducation des négociants en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Angiolini F. et Roche D. (sous la dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, p. 215-256
- Kheil C.P. (1906), *Benedeto Cotrugli Raueo, Ein beitrage zur geschichte der buchhaltung*, Wien
- Kheil C.P (1896), *Ueber einique ältere bearbeitungen des Buchhåltungs-tractates von Luca Pacioli, Ein beitrage zur geschichte der buchhaltung*, Bursik & Kohout, Prague
- Knittel F. (2007), *Mathieu de Dombasle. Agronomie et innovation. 1750-1850*, Thèse d'histoire, spécialité histoire moderne, Université de Nancy
- Labardin P. (2008), *L'émergence de la fonction comptable*. Thèse de doctorat, Université d'Orléans
- Labardin P (2009), *L'essentiel de l'histoire de la gestion*, Gualino, Paris
- Labardin P. (2012), « Une histoire des bureaux comptables du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours » in Levant Y.Sandu R., Zimnovitch H. (sous la dir.) « *Mélanges en l'honneur de Yannick Lemarchand* », L'Harmattan, Collection Presses Universitaires de Sceaux, Paris
- Labardin P., Nikitin M (2009), « Accounting and the words to tell it: a historical perspective », *Accounting, Business and Financial History*, 19, 2, p. 149-166
- Lefebvre P. (2003), *L'invention de la grande entreprise*, P.U.F, Paris
- Legay M.L (dir) (2010), *Dictionnaire historique de la comptabilité publique, 1500-1850*, Presse Universitaires de Rennes, Rennes
- Legay M.-L. (2010), « Etat », article dans Legay M.-L. (dir) *Dictionnaire historique de la comptabilité publique, 1500-1850*, Presse Universitaires de Rennes, p.205
- Lemarchand Y. (1993), *Du dépérissement à l'amortissement, enquête sur l'histoire d'un concept et sa traduction comptable*, Ouest Editions, Nantes
- Lemarchand Y. (1995), « Style mercantile ou mode des finances. Le choix d'un modèle comptable dans la France de l'Ancien régime », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 50,1, p.159-182
- Lemarchand Y. (1996), « Le Parfait négociant selon Jacques Savary (1622-1690) », *Gérer & comprendre, Annales des mines*, 42, février, 73-83

- Lemarchand Y. (2000), « Comptabilité, discipline et finances publiques : une expérience d'introduction de la partie double sous la régence », *Politiques et Management Public*, 18, 2, p.91-121
- Lemarchand Y. (2005), « Jacques Savary et Mathieu de La Porte : deux classiques du Grand siècle » in Colasse B. (sous la dir.), *Les grands auteurs en comptabilité*, Editions EMS, Colombelles
- Lemarchand Y. (2010), « Claude Irson », article dans Legay M.L. (dir) *Dictionnaire historique de la comptabilité publique, 1500-1850*, Presse Universitaires de Rennes, p.242-245
- Lemarchand Y., Nikitin M, (2012) « La méthode en histoire et l'histoire comme méthode » in Nikitin M., Richard C. (dir) *Comptabilité, Société, Politique. Mélanges en l'honneur du Professeur Bernard Colasse*, Economica, Paris p.47-58
- Marco L. (1992), « Histoire du management en France : la question des origines effectives », in *Histoire, gestion, management*, Toulouse, ESUG, collection “ Histoire, gestion et organisations ”, n° 1, p. 135-148
- Marco L. (1993), *La pensée managériale française*, Andese, Toulouse, Paris
- Marco L. (2008), « Préface : Cotrugli, notre fondateur ? » in Cotrugli, *Traité de la marchandise et du parfait marchand*, L'Harmattan, Paris
- Marco L (2009), «Petite bibliographie d'arithmétique commerciale», *Management & Sciences Sociales*, 7, juillet-décembre, 59-72
- Marco L., Fontaine P (1993) « La gestion d'entreprise dans la pensée économique française aux XVIIIème et XIXème siècles », *Revue d'Economie Politique*, n° 4, juil.-août, p. 579-598.
- Marco L., Mathieu J.P (2009), « Les mots du Marketing dans les dictionnaires spécialisés (1723-2003) », *Management & Sciences Sociales*, n° 6, janvier-juin, p. 277-286
- Meuret D. (1986), « Questions préalables à l'élaboration d'une histoire de la gestion », *Revue française de gestion*, 58, p. 6-16.
- Meuvret J. (1953), « Manuels et traités à l'usage des négociants aux premières époques de l'âge moderne », *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*, Tome V, Hatier, Paris, p5-29
- Nikitin M. (2003), « De la science des affaires aux sciences de gestion : un siècle de tâtonnements ? », *Gérer et Comprendre*, 74, p.67-76
- Nikitin M. (2008), « Les auteurs comptables : une élite à géométrie variable », in Cabanis A. et Penan H. (sous la dir.) *Mélanges en l'honneur du Professeur Spitéri*, Presses Universitaires de Toulouse, Toulouse, p829-842
- Nikitin M. (2002) « Avant la modélisation... » in Nikitin M. (sous la dir.), *Modéliser le fonctionnement des organisations ?*, L'Harmattan, Paris, p.17-43
- Peucelle J-L. (2007), « Vauban, la normalisation du travail avant Taylor ? », *Gérer & Comprendre*, 87, mars, p.48-60
- Peucelle J-L. (1999), «La division du travail : Adam Smith et les encyclopédistes observant la fabrication d'épingles en Normandie », *Gérer & Comprendre*,57, septembre, p.36-51

- Perrot J.C. (1978), « La comptabilité agricole dans l'économie Physiocratique ». *Annales. Economie. Société. Civilisation*, 3, p. 559-579.
- Perrot J.C. (1981), « Les dictionnaires de commerce au XIXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXVIII, p. 36-67
- Pestre D. (2006), *Introduction aux sciences studies*, La découverte, Paris
- Reymondin G. (1909), *Bibliographie méthodique des ouvrages en langue française parus de 1543 à 1908 sur la science des comptes*, Paris, Société académique de comptabilité
- Richard J. (1996), *Comptabilités et pratiques comptables*, Dalloz, Paris
- Smith D.E. (1917), « Mathematical problems in relation to the history of economics and commerce », *American mathematical monthly*, 24,221-223
- Stevelinck E. (1996), « La comptabilité industrielle au XVIIIème siècle », *Gérer & comprendre, Annales des mines*, 42, février, 51-63
- Suchman M.C. (1995), « Managing legitimacy: strategic and institutional approaches », *Academy of management review*, 20,3, 571-610
- Thuillier G., Tulard J. (1991), *La méthode en histoire*, Puf (Que sais-je ?), Paris
- Vérin H. (1982), *Entreprises, entrepreneurs, histoire d'une idée*, Paris
- Vérin H. (1993), *La gloire des ingénieurs, L'intelligence technique du XVIème au XVIIIème siècle*, Albin Michel, Paris
- Vignols L. (1928), « Le dictionnaire universel de commerce de Savary Desbrulons, l'opinion des négociants nantais en 1738 », *Annales de Bretagne*, 38,4, p.742-751
- Vlaeminck J.-H. (1956), *Histoire et doctrine de la comptabilité*, Treurenberg, Bruxelles, Dunod, Paris
- Zimnovitch H. (2013), « Essai sur un rapport critique et fécond entre histoire et gestion », in Cailluet L, Lemarchand Y., Chessel M.-E. (dir), *Histoire et sciences de gestion*, Vuibert, Paris, p.87-111